

message, ainsi que dans l'actualisation du mot et dans sa relation au référent. La terminologie et la méthode employées sont celles de la grammaire générative.

Dans le chapitre IV, le plus vaste, l'auteur parle des champs lexicaux sémantiques qu'elle définit comme lexicaux pour les distinguer des structures sémantique non lexicales (tels les paradigmes flexionnels) et comme sémantiques pour les séparer des structures lexicales non sémantiques (tels les articles d'un dictionnaire des rimes). Elle les classe selon le rapport entre le signifiant et le signifié et respecte en gros la division en champs sémasiologiques (un signifiant- plusieurs signifiés) et onomasiologiques (un signifié — plusieurs signifiants). En parlant des champs sémasiologiques, elle signale la tendance à la multiplication des homonymes découlant du parti pris résolument synchronique qui détache les unes des autres diverses significations de mots polysémiques, ce parti pris étant en même temps une conséquence naturelle de l'application des procédés générativistes; elle mentionne ensuite l'existence d'une tendance opposée et peu courante visant au regroupement polysémique. Les familles de mots sont définis comme champs sémasiologiques à plusieurs signifiants.

Dans la division consacrée aux champs onomasiologiques, elle a soin tout d'abord de distinguer nettement les champs associatifs (du type des champs notionnels de G. Matoré) qui sont des ensembles de mots fréquemment associés et sont, donc, de l'ordre du syntagme, des champs génériques qui sont de l'ordre du paradigme (ils sont souvent appelés champs conceptuels). Les différences entre divers types de structures onomasiologiques proprement dites sont mises en rapport avec différents types d'oppositions sémantiques. Leurs noms (o. privatives ou équipollentes) de même que d'autres éléments de l'appareil notionnel employé (*marque, neutralisation, sème, sémème*, etc.) sont empruntés à la phonologie, tandis que les types de rapport hiérarchique existant entre les mots d'une structure lexicale sont dénommés à l'aide de la terminologie logique (*genre prochain, hyperonyme, différence spécifique*, etc.). L'auteur réussit ainsi à donner de la rigueur aux distinctions qui existent entre microstructures différentes (entre champs conceptuels et structures antonymiques par exemple) et à celles qui opposent les membres de ces structures, tels les synonymes.

Le chapitre V s'occupe de la définition, ce «couronnement du travail de lexicologue». Il précède la dernière division du livre comportant des suggestions d'exercices. Ceux-ci sont destinés à apprendre aux élèves à manipuler les mots, à consulter les dictionnaires de façon efficace et à découvrir les rapports sémantiques entre les mots. Ils sont destinés, en principe, aux classes de lycées, mais on pourrait les utiliser avec profit dans l'enseignement universitaire dans les pays non francophones.

En dehors d'une bibliographie de base introductive, le livre comporte d'abondantes indications bibliographiques données au fur et à mesure des problèmes discutés. La présentation de la problématique lexicologique est très objective et tient compte des procédures de recherche différentes: structuraliste, générativiste et aussi guillaumienne. Cette objectivité n'empêche pas l'auteur d'adopter des positions nettes au sujet de problèmes discutés. Le texte est complété de nombreux tableaux, grilles et schémas servant à rendre l'exposé clair et facile à comprendre et à utiliser, le cas échéant, aux fins pédagogiques. Le choix de la terminologie employée vise le même objectif.

Le Précis de lexicologie français est un manuel de qualité, plein d'idées originales et d'appréciations judicieuses. On ne peut que le recommander non seulement aux professeurs, qui apprécieront probablement surtout les exercices, mais aussi à tous ceux qui veulent se faire une idée d'ensemble des problèmes de lexicologie.

Les deux livres que nous venons d'analyser présentent J. Picoche comme une linguiste que son intérêt pédagogique pratique n'empêche pas de traiter, à un niveau théorique remarquable et avec une grande érudition, les problèmes fondamentaux de la lexicologie synchronique et diachronique et qui ne craint pas de proposer des méthodes d'analyse originales et fécondes.

Růžena Ostrů

Lars-Göran Sundell: La coordination des propositions conditionnelles en français contemporain. Uppsala, Acta Universitatis Uppsaliensis, 1985, 138 p.

Lorsque deux propositions conditionnelles, dont la première est introduite par *si*, sont coordonnées, deux possibilités se présentent: ou bien la seconde proposition est introduite par *si*, ou bien elle est introduite par *que* suivi d'un subjonctif; la grammaire normative est formelle sur ce point.

La plus grande partie du livre de Sundell, consacrée aux problèmes des propositions subordonnées conditionnelles, juxtaposées ou coordonnées à l'aide des particules *et, ou, mais*, apporte de nouveaux renseignements sur ces constructions.

On peut soutenir, que les propositions conditionnelles coordonnées ne se distinguent pas des phrases hypothétiques à deux termes tout à fait normales, c'est-à-dire des phrases hypothétiques qui se composent d'une proposition principale et d'une seule proposition subordonnée introduite par *si*. Ainsi, les problèmes généraux tels que classement sémantique des propositions introduites par *si*, la place de la proposition dépendante (anteposition — postposition), l'emploi des temps dans la principale et la subordonnée, sont en principe communs aux phrases hypothétiques dans leur totalité.

D'autre part il est évident que certains problèmes relatifs aux phrases hypothétiques qui contiennent deux ou plusieurs subordonnées, ont un caractère spécifique. Ces problèmes regardent surtout le rôle de la seconde subordonnée et les conséquences de l'alternance *si... que*. Sundell s'occupe avant tout des problèmes touchant ces particularités et ne traite qu'au besoin les phrases hypothétiques à deux termes.

Dans son étude Sundell aborde un problème important de la grammaire française qui a suscité l'intérêt d'un grand nombre des savants. Pour ne citer que quelques-uns, rappelons Guillaume, Damourrette, Pichon, Sandfeld, Wagner, de Boër et Togeby — qui ont tous apporté des contributions importantes à l'étude de ce problème. Si Sundell a entrepris de traiter de nouveau ce problème pertinent, c'est que, partant d'une riche documentation, tirée de la langue littéraire moderne, il se dresse le but de formuler une théorie d'ensemble, qui n'explique pas seulement l'emploi des tours *si... si, si... que* pris isolément, mais qui voudrait élucider également les rapports existant entre eux. Il est d'avis que le choix entre ces tournures n'est pas aussi aléatoire que ne le portent à croire les renseignements fournis par les traités de grammaire et il lui semble parfaitement possible d'attribuer une valeur de base assez exacte à chacune d'elles, valeur qui, à son tour, aide à expliquer les cas d'interférence qui se présentent au cas où les deux tournures empiètent l'une sur le domaine de l'autre.

Il va de soi que même en traitant un problème linguistique spécifique, on ne peut négliger certains problèmes théoriques plus généraux. Pour faire connaître au lecteur la problématique en question, Sundell traite des problèmes concernant la coordination, la juxtaposition, la subordination. Le traitement de ces problèmes lui sert à mieux cerner le problème particulier en l'aidant à démontrer les capacités et les limites de certaines théories générales, confrontées à un problème concret de linguistique.

La première partie du livre est consacrée au *que* supplétif qui sert régulièrement à reprendre une conjonction autre que *si*. Sundell voit d'un oeil favorable cette variante syntaxique qui, sans rien changer à la structure fondamentale des propositions coordonnées, garantit à la phrase une certaine souplesse. Il trouve intéressant de constater que le type *si... que* apparaît dans les textes dès le XII^e siècle en faisant concurrence aux types voisins *si... si, si... o*.

Pour ce qui est des propositions conditionnelles coordonnées, à l'époque actuelle, c'est le type *si... si* qui, d'après Sundell, domine du point de vue quantitatif sur le type *si... que* (*si... si* — 83%, *si... que* — 17%). Le résultat obtenu est justifié par le fait que le dernier type (*si... que*) soulève bon nombre de problèmes. Sur le plan formel déjà, il y a lieu d'opposer les constructions suivantes: d'un côté, la coordination à l'aide des coordonnants *et, ou, mais*, de l'autre, la juxtaposition.

Contrairement à un certain nombre de grammaires, qui font de la conjonction *et* un critère formel susceptible d'expliquer l'alternance *si... que* dans la seconde conditionnelle, Sundell se propose de montrer qu'il s'agit d'un critère formel inopérant dont la valeur explicative et prédictive est nulle. Il reste cependant un fait incontestable: tandis que le type *si... si* admet invariablement la présence ou l'absence de *et*, ce n'est qu'à titre exceptionnel qu'on relève des exemples du type *si... que* sans intercalation de *et*.

En partant des matériaux dépouillés, Sundell démontre que le type *si... que* admet toute une gamme de variantes en ce qui concerne l'emploi des modes et des temps, dont il dégage certaines structures de base:

si + présent/ *que* + présent du subjonctif (de l'indicatif)

si + imparfait/ *que* + présent (imparfait) du subjonctif

Tandis que dans les systèmes hypothétiques du présent le *que* se fait suivre aussi bien du subjonctif, que, à un moindre degré, de l'indicatif, le subjonctif domine nettement dans les systèmes hypothétiques du passé. La répartition modale, telle que l'établit Sundell, est la suivante: subjonctif (60%), indicatif (15%), formes ambiguës (25%).

La critique des théories, qui ont été avancées sur la valeur sémantique des tours en question, a amené Sundell à émettre certaines hypothèses concernant les rapports sémantiques qui existent entre les conditionnelles. Un des éléments essentiels de son argumentation consiste à démontrer que, lorsqu'il s'agit du type *si... que*, la proposition introduite par *que* est coordonnée sémantiquement à la proposition introduite par *si*. La première conditionnelle (le thème) fournit la base à partir de laquelle s'ouvre la perspective de la seconde conditionnelle (le propos). Dans cette hypothèse, on ne saurait attribuer à la conditionnelle introduite par *que* le statut de la phrase indépendante (telle que *qu'il vive!*).

Le type *si... si* semble à l'auteur susceptible de s'étendre sur le domaine privilégié du type *si... que*. En d'autres termes, il qualifie le tour *si... si* de «non-marqué» (extensif) et le tour *si... que* de «marqué» (intensif).

Pour conclure cette première partie, Sundell constate que, bien que rejeté par la grammaire normative, l'emploi de l'indicatif dans la seconde conditionnelle joue en pratique un rôle assez important. Suivant son hypothèse, l'alternance subjonctif/indicatif ne change rien à la caractéristique sémantique des constructions discutées: quel que soit le mode employé, le rapport fondamental, qui existe entre les conditionnelles, à savoir la «coordination sémantique», demeure intact.

Dans la deuxième partie intitulée *La coordination des propositions introduites par „comme si“ et „même si“*, Sundell met au centre de son intérêt les locutions conjonctives *comme si* et *même si*. Pour les cas de coordination, les chiffres obtenus concernant *comme si* sont les suivants: *comme si... comme si* – 65%, *comme si... que* – 35%. Il observe ainsi un léger écart par rapport aux chiffres obtenus pour les propositions conditionnelles coordonnées. Pourtant, il trouve que le *que* supplétif est nettement minoritaire dans ces cas aussi. Quant à l'emploi modal, Sundell répartit les 18 exemples du type *comme si... que* comme suit:

comme si... que + subjonctif 14

comme si... que + indicatif 4

Pour ce qui est de la locution conjonctive *même si*, elle sert à introduire une proposition concessive et se fait normalement suivre de présent ou de l'imparfait de l'indicatif. En cas de coordination, il faut ou bien reprendre la locution telle quelle, ou bien faire introduire la seconde proposition par *si* tout seul. Cela étant, Sundell prend pour naturel que les problèmes, qui ont trait au choix modal, ne se présentent pas dans ces cas.

Avant de conclure ce chapitre, Sundell aborde la question délicate de savoir si *comme si* et *même si* sont à considérer comme des conjonctions composées ou comme des conjonctions simples. À cette occasion il cite les opinions de de Boër et de Sandfeld, mais il n'hésite pas de prononcer son propre point de vue – c'est-à-dire il réserve le terme «conjonction» à la particule *si* et le terme «locution conjonctive» à *comme si* et *même si* ce qui prouve qu'il a en principe opté pour la solution la plus souvent adoptée dans les traités de grammaire. Cette terminologie lui semble d'autant plus adéquate en ce sens que les types discutés se composent de deux éléments bien distincts.

En touchant des problèmes extrêmement intéressants, le livre de Sundell contribue d'une manière importante à leur solution. Il suscitera, sans aucun doute, un vif intérêt de tous ceux qui s'intéressent à la grammaire du français contemporain.

Ladislava Miličková

Retour à la traduction. Le Français dans le monde. Paris, Numéro spécial, août/septembre, 1987, 168 pp.

Ce numéro spécial de la revue connue comporte de nombreux articles écrits non seulement par des spécialistes français, mais aussi étrangers, ayant des expériences dans le domaine de la traduction. On y trouve des articles consacrés aussi bien à des questions théoriques sur la traduction qu'à des questions pratiques. Il serait difficile de nommer tous les auteurs et tous les sujets traités, mais en mentionnant au moins quelques-uns nous voudrions attirer l'attention sur ce numéro spécial fort intéressant.

Dans la courte introduction F. Debyser écrit que pendant une vingtaine d'années les revues de didactique des langues ont négligé ces problèmes, parce que les méthodes directes et les méthodes audiovisuelles, refusant le contact avec la langue maternelle, évitaient l'utilisation de la traduction dans l'enseignement. Il est vrai que la situation n'a pas été tout à fait pareille dans d'autres pays, mais il faut apprécier qu'une revue française orientée sur des problèmes didactiques de l'enseignement des langues